

Date d'envoi de la convocation : 03 Novembre 2017
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 19
Nombre de Procurations : 1
Nombre de Votants : 20
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

21 Novembre 2017

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean Luc BECQUET
M. Pierre BOLZE
M. Jean-François CHAMPION,
M. Xavier COSTE,
M. Sylvain JACOB,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT
Mme Estelle BERNARD BRUNAUD
M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Mme Claude CORON à M. Jean Paul ROY,

Absents-excuses :

M. Stéphane DAHLEN

Secrétaire de Séance :

M. Pierre BOLZE.

DELIBERATION N° BU/17/348

FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES A FAIBLES RESSOURCES : COMMUNE DE RUFFEY-LES-BEAUNE ET MARIGNY-LES-REULLEE :

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle qu'à l'occasion de sa séance du 14 décembre 2015, le Conseil Communautaire a déterminé les critères d'attribution de l'enveloppe triennale de 180 000 € destinée à aider les communes à faibles ressources à financer des investissements n'entrant pas dans le champ des compétences de l'EPCI. Les crédits reportés 2016 et les nouvelles inscriptions 2017, soit 104 100 € ont fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2017.

Dès lors, une liste de 25 communes éligibles à une aide totale de 7 200 € sur la période 2015-2017 a été établie dans cette optique.

Il indique que dans le cadre de cette politique de solidarité communautaire, la Commune de RUFFEY-LES-BEAUNE sollicite une aide dans le cadre de différents projets :

- La rénovation de l'installation autonome d'assainissement au stade Pierre Joigneaux,
- la réfection du chemin de stade de football,
- la réfection du chemin de Bourguignon au Hameau de Travoisy,
- l'achat de tables pour les salles du foyer rural

pour un montant total de 24 674.64 € et dont la charge subventionnable est évaluée à 20 627.01 €.

Compte tenu des devis fournis, le fonds de concours pourrait atteindre la somme de 7 200 €, soit le solde du montant plafond alloué par commune sur la période 2015/2017.

Le rapporteur ajoute que la Commune de MARIGNY-LES-REULLEE projette également divers travaux d'aménagement :

- la sécurisation d'un carrefour dangereux,
- la plantation d'arbres,
- l'achat de grillage pour la sécurisation de l'école

pour un montant total de 2587.78 € et dont la charge subventionnable est évaluée à 2 163.28 €.

Au vu du plan de financement et des devis présentés, le fonds de concours pourrait atteindre la somme de 1 081.64 €.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve le principe de versement d'un fonds de concours plafonné à 7 200 € à la commune de RUFFEY-LES-BEAUNE, et à 1 081.64 € à la commune de MARIGNY-LES-REULLEE dans les conditions proposées,
- autorise le mandatement à réception des pièces justificatives du règlement par les communes des dépenses.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT
pour le PRÉSIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Fonds de soutien aux projets communaux à destination des communes à faibles ressources (Bilan - Enveloppe 2015-2017)

Rappel:	(voir détail ci-dessous)
25 Communes éligibles	180 000 € sur 3 ans (= "Autorisation de Programme (AP) 2015-2017" votée en séance du 14 décembre 2015)
Montant de l'enveloppe affectée	soit 60 000 € par année sur la période 2015-2017 (= "Crédit de Paiement" (CP))
Conditions d'attribution des Fonds de Concours	Solde des enveloppes annuelles (=CP) reportables en N+1 7 200 € maximum par commune sur 3 ans Projets communaux défilés de toute compétence communautaire Pas de plafond en termes de nombre de projets Ne pas dépasser 80% de subvention (toutes aides confondues) sur un seul et même projet

COMMUNES ELIGIBLES A L'AIDE	Aide totale possible	Total versé	Montant restant disponible	Nouvelle demande	Objet de la présente demande	Solde théorique (si OUI)	COMMUNES ELIGIBLES A L'AIDE
BILIGNY-LES-BEAUNE	7 200,00 €	4 307,00 €	7 200,00 €	2 893,00 €	Réhabilitation bâtiment municipal / remplacement fenêtres logt 1er étage	7 200,00 €	BILIGNY-LES-BEAUNE
BOULLAIND	7 200,00 €	3 640,00 €	2 893,00 €	3 560,00 €	Travaux aménagement accotements, terrassement, marquage	0,00 €	BOULLAIND
BOUZE-LES-BEAUNE	7 200,00 €	5 107,00 €	2 093,00 €	2 093,00 €	Réfer prévu + mise accessibilité salle com. / Rénovation sol logt communal + aménagement aires de flux	0,00 €	BOUZE-LES-BEAUNE
CHAUDENAY	7 200,00 €	4 442,00 €	2 758,00 €	2 758,00 €	Réfection des châteaux de la Cure / Réfection partie toit église/ Restructuration cimetière	0,00 €	CHAUDENAY
CHEVIGNY-EN-VALLEE	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	Réalisation travaux de voirie	7 200,00 €	CHEVIGNY-EN-VALLEE
CHOREY-LES-BEAUNE	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	Réfection voirie	0,00 €	CHOREY-LES-BEAUNE
COMBERTAULT	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	Aménagement rue Nantini	0,00 €	COMBERTAULT
CORBERON	7 200,00 €	6 928,00 €	272,00 €	272,00 €	Travaux de voirie "Rue de la Seraine"	7 200,00 €	CORBERON
CORCELLES-LES-ARTS	7 200,00 €	7 184,00 €	16,00 €	16,00 €	Acquisition lavase, tondeuse et chaises	16,00 €	CORCELLES-LES-ARTS
CORGENGOUX	7 200,00 €	5 848,00 €	352,00 €	352,00 €	Travaux Grande rue / Travaux voirie Impasse du Ferron	0,00 €	CORGENGOUX
CORMOT-LE-GRAND	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €		7 200,00 €	CORMOT-LE-GRAND
CORREAU	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €		7 200,00 €	CORREAU
DEZIZE-LES-MARANGES	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €		7 200,00 €	DEZIZE-LES-MARANGES
EBATY	7 200,00 €	6 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Travaux voirie Rue du Verne / Travaux voirie voie communale n°5	0,00 €	EBATY
ECHERVONNE	7 200,00 €	5 875,21 €	1 324,79 €	1 081,64 €	Travaux d'accessibilité des ERP annexe Mairie et réfection de chaises aux Maison Bigot	243,15 €	ECHERVONNE
VAL MONT (ours en Vaux)	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €		7 200,00 €	VAL MONT (ours en Vaux)
MARIGNY-LES-REUILLEE	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €		7 200,00 €	MARIGNY-LES-REUILLEE
MAUVILLY MANDELOT	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €		7 200,00 €	MAUVILLY MANDELOT
MELOISEY	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	Déplacement monument aux morts de la commune	0,00 €	MELOISEY
MEURSANGES	7 200,00 €	671,40 €	7 200,00 €	4 148,00 €	Réalisation maquette cartographique / Acquisition éparouse	3 052,00 €	MEURSANGES
MCQUINOT	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	Réalisation maquette cartographique / Acquisition éparouse	0,00 €	MCQUINOT
PARIS L'HOPITAL	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	différents projets : ass, réfection cheminés et achat tables	0,00 €	PARIS L'HOPITAL
RUFFEY-LES-BEAUNE	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €		7 200,00 €	RUFFEY-LES-BEAUNE
THURY	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €		7 200,00 €	THURY
VAUCHIGNON	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €		7 200,00 €	VAUCHIGNON
TOTAL	180 000,00 €	87 002,61 €	92 997,39 €	24 614,24 €		0,00 €	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération du Bureau Communautaire du 09 Novembre 2017 : Fonds de soutien aux communes à faibles ressources : Communes de RUFFEY les BEAUNE et MARIGNY les REUILLEE

Date de transmission de l'acte : 21/11/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 21/11/2017

Numéro de l'acte : BU-17-348 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20171109-BU-17-348-DE

Date de décision : 09/11/2017

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours